

CONCOURS ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'ÉTAT - AUE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 13/10/2008 9:42:36

Fonctions : Les architectes et urbanistes de l'État ont vocation à occuper des emplois de nature technique, scientifique, administrative, économique, contribuant à la mise en oeuvre des politiques publiques visant à la promotion de la qualité du cadre de vie. Ils exercent des fonctions dans l'architecture, l'urbanisme, la construction, l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine, généralement dans des services concentrés de l'État (essentiellement les services départementaux de l'architecture et du patrimoine et les directions départementales de l'équipement) ou dans des services d'administration centrale.

Le concours comporte deux options : « urbanisme et aménagement » et « patrimoine architectural, urbain et paysager ». Il est suivi d'une formation d'un an commune aux deux filières. Cette formation est conjointement assurée par l'école nationale des Ponts et Chaussées et le Centre des hautes études de Chaillot.

La préparation au concours des architectes et urbanistes de l'État est ouverte aux titulaires d'un diplôme d'architecte. Elle est actuellement dispensée dans trois écoles : Lyon, Toulouse et Versailles.